

## Critères de financements BRED ESPACE

### Clientèle non-résidente

#### **Apport :**

- 20% hors frais (*frais de garantie, de courtage, de dossier, de notaire, biens meuble*)
- 30% si bien > ou = 700 K€ + frais

**Endettement :** 33%

**Durée :** 20 ans maximum (différé inclus)

**Garantie :** PPD/Hypothèque

#### **Frais de dossier :**

- ≤150 K€ : 1 000 euros
- 150 K€ <> 250 K€ : 1 200 euros
- ≥ 250 K€ : 1 500 euros
- ≥ 500 K€ : à définir

Montant pouvant être majoré en cas de présentation de dossier au comité d'entrée en relation.

**Pour les US PERSON :** 1% du financement demandé

**CDI obligatoire :** nous ne finançons pas les professions libérales et les chefs d'entreprises.

### **Exclusions :**

- Travaux avec le bien/ou travaux seuls
- Bien situés en Corse.
- Châteaux et monuments classés
- SCI
- Nu propriété
- Viager
- Achat terrain seul
- Achat terrain + construction (sauf en Outre-Mer)

### **Justificatifs obligatoires pour les apports personnels :**

- Apport détenu sur un compte d'une banque hors de l'espace économique européen : fournir **1 an de relevés de comptes des comptes courants et des comptes épargnes.**
- Apport détenu sur un compte bancaire de l'espace économique européen : fournir **1 an des relevés de comptes d'épargnes.**
- Si prêt familial > 10k€ : copie acte notarié ou acte sous seing privé + formulaire Cerfa 2062
- Si don familial < à 10k€ : relevé de banque + acte notarié ou formulaire Cerfa 2735
- Si vente d'un bien : acte de vente du bien et décompte du Notaire avec relevé de compte correspondant

**Notre proposition commerciale s'accompagne des prestations complémentaires suivantes :**

- Ouverture de compte équipée (carte Premium + assurance des moyens de paiements)
- Souscription de 30 parts sociales minimum par emprunteur
- MRH/PNO
- Epargne monétaire (pas de montant minimum demandé)
- Domiciliation des revenus locatifs

**À savoir :**

Revenus locatifs à pondérer à 70% (actuels et futurs)

Pas de calcul différentiel entre charges de prêt et revenus locatifs

Non prise en compte des revenus suivants :

- Pensions alimentaires
- Primes / Bonus
- Heures sup.
- ...